

S.N.C. MONPEZAT-DAURELLE (mai 1911),
puis (août 1912)
SOCIÉTÉ ANONYME DES
DISTILLERIES DU CENTRE-ANNAM (SADCA), Qui-Nhon

QUINHON
Bonne réception
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1911)

M. de Monpezat a fait parmi nous un séjour d'une semaine en compagnie de M. Daurelle père. Ces Messieurs ont été unanimement fêtés. En leur honneur, M. Sandré, notre nouveau résident, très aimé de ses administrés, a donné un grand dîner, et le cercle de Quinhon a organisé une soirée charmante. Les indigènes eux mêmes ont fêté la venue de notre délégué [au conseil supérieur des colonies] qui est pour eux une vieille connaissance.

ÉTUDES DE M^e CHARLES DUBREUILH et de M^e L. GUEYFFIER,
avocats-défenseurs à Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1911)

Société en nom collectif, suivant acte sous seing privé en date à Hanoï le treize mai 1911, enregistré à Hanoï le dix huit mai 1911 f^o 9, C. 51 par le receveur d'enregistrement qui a perçu les droits.

Monsieur de Monpezat, propriétaire, demeurant à Hanoï, et monsieur F. Daurelle, négociant, demeurant à Hanoï, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet la fabrication et la vente de l'alcool dans les provinces de Binh-Dinh et Phu-Yên (Annam), tous commerces, toutes industries, toutes entreprises, toutes opérations mobilières et immobilières et toutes autres qu'ils jugeront utiles, spécialement en Annam.

La durée de cette société est de trente ans qui ont commencé à courir le treize mai 1911 et expireront le treize mai 1941.

Le siège de la société est à Hanoï, rue Jean-Dupuis, n^o 66. Le gérant de la société pourra, si bon lui semble, le transférer dans tout autre immeuble de la même ville.

La raison et la signature sociale sont : « de Monpezat et Daurelle ».

Les affaires de la société sont gérées et administrées par M. Daurelle, désigné comme gérant d'accord parties ; il a seul, en cette qualité, la signature sociale et la direction exclusive des affaires de la société ; il ne peut faire usage de la signature que pour les affaires sociales.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Art. 12. — La société est administrée par un gérant. Il a seul la signature sociale et la direction exclusive des affaires de la société. Il ne peut faire usage de la signature que pour les affaires sociales.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, et pour faire toutes les opérations se rattachant à son objet.

.....

Les associés ont apporté à la société savoir :

M. de Monpezat la somme de 180.000 p. en immeubles, clientèle, achalandages, matériels, objets mobiliers, autorisation, garantie et avantages de toute nature spécifiés dans le susdit acte.

M. Daurelle la somme de 6.000 p. versée en espèces,

Ensemble 186.000 p. formant le capital social 186.000 p.

.....

Hanoï
AU PALAIS
Audience civile
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1911)

M. de Monpezat a vu résilier son contrat avec M. Montés pour la direction de ses trois distilleries d'Annam. Le tribunal accorde à M. Montés [le pharmacien de Hanoï ?] 1.800 piastres d'indemnité, le déboute du surplus de sa demande, déboute M. de Monpezat de sa demande reconventionnelle.

[Élections municipales à Hanoï]
LE FACTUM D'ACHARD
par Monpezat
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1912, p. 2 et 3)

.....

[Mes distilleries]

Surviennent, comme « leitmotive » des œuvres ordinaires d'Achard, mes trois distilleries d'Annam.

Nouvelle occasion de répéter une fois de plus que :

1° J'ai obtenu l'autorisation de construire une de ces distilleries sous la loi commune, sans aucune espèce de contrat spécial, plusieurs mois avant d'être élu pour la première fois à la délégation. Je n'ai pas obtenu une faveur : j'ai exercé un droit que d'autres citoyens et même des indigènes ou des Chinois ont exercé à la même époque dans les mêmes conditions. Les deux autres distilleries ont été achetées par moi, de mes deniers, à M. Lombard, lequel a vendu plusieurs autres distilleries à la S. T. C. A. ¹

Et maintenant, pour en finir avec cette aimable rengaine, je propose à Achard, de lui parier vingt mille piastres contre deux mille que ce que je dis est exact.

S'il ne parie pas, ce qui, d'ores et déjà, est certain, il sera avéré une fois de plus qu'Achard n'est qu'un vil calomniateur.

ANNONCES LÉGALES
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1912, p. 3)

¹ En fait : S.D.C.A. : Société des distilleries du Centre-Annam.

Par acte sous seing privé en date, à Hanoï, du 1^{er} juillet 1912, enregistré à Hanoï, le 10 juillet, n° 11, C. 86, les modifications suivantes ont été apportées à l'acte social en date du 13 mai 1911 de la Société en nom collectif de Monpezat-Daurelle, enregistré le 18 mai 1911 à Hanoi, F° 9, C. 51, déposé le 19 mai 1911 au greffe du tribunal civil de Hanoï, tenant lieu de Justice de paix et de tribunal de commerce, le 26 mai 1911 au greffe de la Justice de paix à compétence étendue de Binh-Dinh (Annam) tenant lieu de Justice de paix et de tribunal de commerce, le 29 mai 1911 au greffe de la Justice de paix à compétence étendue de Phu-Yên (Annam) tenant lieu de Justice de paix et de tribunal de commerce.

M^{lle} Hugand (Gabrielle-Marie) ², sans profession, demeurant à Hanoï, rue des Teinturiers ; M. Blanc (Albert) ³, demeurant à Hanoï, 31, rue Paul-Bert ; M. Baffeuf, (François-Xavier) ⁴, propriétaire, demeurant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; M. Soler (Jean-Baptiste) ⁵, administrateur des services civils, en retraite, demeurant passage des Hâu-Bô, à Hanoï ; M. Paul Daurelle, commerçant, demeurant à Hanoï, rue Jean-Dupuis, deviennent associés en nom collectif avec MM. Daurelle et de Monpezat.

Les associés pourront d'un commun accord décider la conversion de la présente société en société anonyme ou toute autre forme convenable à ses intérêts.

Les bénéfices sociaux constatés par l'inventaire commercial, déduction faite de tous les frais généraux, seront divisés en neuf cent trente parts d'intérêts, suivant répartition indiquée dans l'acte modificatif.

Il n'est apporté aucune autre modification aux dispositions de l'acte constitutif de la dite société.

Pour extrait : Signé :

Par procuration, Daurelle, de Monpezat, Hugand, Blanc, par procuration Baffeuf, Soler, Paul Daurelle.

Une expédition dudit acte modificatif a été déposée le 17 juillet 1912....

MINISTÈRE DES COLONIES

Légion d'honneur

(*Journal officiel de la République française*, 13 août 1921).

René Daurelle

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ets_Daurelle-Hanoi.pdf

Chevalier (au titre civil)

Industriel au Tonkin. Titres exceptionnels : 23 ans de pratique industrielle en Indo-Chine. [Administrateur délégué des Sociétés de distillerie du Centre-Annam](#), administrateur des Distilleries du territoire de Battambang ; des mines de Quang-Tong

² Gabrielle-Marie Hugand (Villefranche-sur-Saône, 18 mars 1890-Saint-Cyr-au-Mont-d'or, 2 novembre 1973) : sœur de Robert Hugand, savonnier à Khanh-hoi (Saïgon), au début des années 1900, et de Michelle-Paule Hugand, mariée à Henry Joseph Lanchy, receveur de l'enregistrement en Indochine. Vraisemblablement prête-nom de ce dernier. Mariée à Haïphong, le 11 septembre 1914, avec Georges Léon Oberlin, ingénieur de la Société d'études minières en Indo-Chine :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etudes_minieres_Indo-Chine.pdf

³ Albert Blanc : pharmacien pendant trente ans à Hanoï. Décédé à Roquevaire (Bouches-du-Rhône) le 21 novembre 1926.

⁴ François-Xavier Baffeuf : il obtient une concession au Tam-Dao en 1913 et il en est déchu en 1918.

Père de maître Antoine Baffeuf (1883-1963), avocat d'affaires, président de la CCI de Hanoï :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Antoine_Baffeuf_1883-1963.pdf

⁵ Jean Baptiste Soler (1862-1927) : ami du marquis de Monpezat, administrateur-gérant de la *Volonté indochinoise*. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Volonte-indochinoise.pdf

[?] et de diverses sociétés de transports. Propriétaire de nombreuses plantations de caféiers.

Quinhon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-74)

ANNONIER, Louis, employé à la Société des Distilleries du Centre-Annam, Quinhon
BOMPAR, Albert représentant de la Société des Distilleries du C. A. Quinhon.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1927)

Les Distilleries du Centre-Annam, au capital de 186.000 piastres, et les Distilleries de Battambang, au capital de 130.000 piastres, ont tenu leurs Assemblées générales annuelles le 19 février dernier, à Hanoï.

LES DISTILLERIES EN INDOCHINE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1928)

M. de Monpezat, président
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Monpezat-eco.pdf

Sté an. des Distilleries du Centre-Annam (anciennement Sté de Monpezat-Daurelle) ; capital 180.000 \$; trois distilleries, garanties et droits de préférence au nom de M. Monpezat.

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
Liste des électeurs français pour l'année 1928
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} septembre 1928)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
27 Bouillot, Louis ⁶ Dir. de la Sté des distilleries Quinhon

Les dividendes
(*Le Colon français républicain*, 13 avril 1929)

DISTILLERIES DU CENTRE-ANNAM. — Les actionnaires sont informés que le dividende de l'exercice 1928 sera payé au siège social 38, boulevard Gia-Long, Hanoï à partir du 15 avril courant sur présentation du coupon n° 16.

⁶ Louis-Victor Bouillot : directeur de la Société française des distilleries de Battambang (Cambodge), administrateur de la Stacindo (1925) et du Magasin Chaffanjon (1928).

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Circonscription électorale, de Quinhon — Songcâu
Liste des électeurs de la Section de Quinhon
28 Fradin, Gabriel Directeur de la SADCA Longsong

29 mai 1934
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 30 avril 1934)

Sont nommés membres de la commission municipale de la commune de Quinhon pour une nouvelle période de quatre ans :

MM. Fradin, directeur de la Société anonyme des distilleries du Centre-Annam à Quinhon ;

.....

ÉMOUVANTES OBSÈQUES À TOURANE,
de M. Cuénin, président du Conseil français des intérêts économiques et financiers
de l'Annam et de la chambre de commerce.
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1936)

Nous avons remarqué ensuite les personnalités suivantes :
Fradin, industriel, officier de la Légion d'honneur...

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 février 1936)

10° — Circonscription électorale de Quinhon — Songcau
Section de Quinhon
35 Fradin, Gabriel Directeur de la Sadca Quinhon

(*Bulletin de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Centre et du Sud-Annam à Tourane*, 27 mars 1937)

Président
Fradin (Gabriel), directeur de la Société des Distilleries du Centre-Annam à Quinhon.

DANS L'ORBITE DE LA SAFIMIC
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SAFIMIC.pdf

Paiements de coupons
Société anonyme des distilleries du Centre-Annam
(*L'Avenir du Tonkin* 27 janvier 1938)

Cette société a mis en paiement les coupons n° 20 concernant les dividendes de l'exercice 1936 sur actions nominatives et au porteur de sa Société, à raison de :

— net p. 14.40 par action nominative (soit p. 16. — brut)

— p. 13.98 au porteur (pour chaque action).

Le paiement est effectué aux caisses de la Société Ame Financière Industrielle et Minière de l'Indochine, à Hanoi, n° 158, quai Clemenceau.

Hanoï, le 25 Janvier 1938.

Société anonyme des Distilleries du Centre-Annam
Capital : 250.000 piastres.
SIÈGE SOCIAL : QUI-NHON (Annam)
Assemblée générale ordinaire
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mars 1938)

Les actionnaires de la Société anonyme des Distilleries du Centre-Annam, au capital de 250.000 piastres, sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le samedi 26 mars 1938, à 10 heures, dans les bureaux de la Société agricole financière industrielle et minière de l'Indochine [Safimic] à Hanoï, 158, quai Clemenceau. [...]

ANNAM
HUË
Distinctions honorifiques
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1939)

Sont promus à l'occasion du Têt :

Chevalier du Dragon de l'Annam

M. Chu Phuoc, gérant des Distilleries à Quinhon.

CONSEIL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DE L'INDOCHINE
(Séance du mercredi 21 décembre 1938)
(suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 décembre 1938)

AFFAIRES EN DÉLIBÉRÉ

3° Instance Société anonyme des Distilleries du Centre-Annam contre Gouvernement général de l'Indochine (opposition à la taxe de M. Jarry par la S.A.D. C.A.)

Décision

Les frais et honoraires du sieur Jarry, ingénieur des Travaux publics, expert nommé par décision du premier juillet 1937 (Instance Société anonyme des Distilleries du Centre Annam contre Gouvernement général de l'Indochine) sont liquidés et taxés ainsi qu'il suit :

Indemnité pour prestation de serment 2 p. 00
 Indemnité pour dépôt du rapport 2 p. 00
 Indemnité de séjour 20 p. 00
 Honoraires 200 p. 00
 Total 224 p. 00

La décision du conseiller rapporteur en date du 6 août 1939 est infirmée.
 Le Gouvernement général de l'Indochine est condamné aux dépens de la présente décision.

Liste des experts en matière de taxe générale intérieure
 (*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 février 1942)

BINH-DINH

Bourdon Paul, Louis Directeur SADCA à Quinhon.

SOCIÉTÉ ANONYME DES DISTILLERIES DU CENTRE-ANNAM
 Constituée en août 1912 pour faire suite à
 la société en nom collectif Daurelle-Monpezat
 (*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : l'exploitation des distilleries de Quinhon et Tuy-hoa (Phu-yên). La vente des alcools indigènes dans ces provinces.

Siège social : Quinhon (Annam).

Siège administratif : 44, avenue Pierre-Pasquier, Hanoï.

Capital social : 250.000 \$, divisé en 1.250 actions de 200 \$.

A l'origine, 186.000 \$.

Porté en 1928 à 279.000 \$ par prélèvement sur le fonds de prévoyance.

Ramené en 1937 à 250.000 \$ par suite de l'annulation de 145 actions de 200 \$.

Parts bénéficiaires : Néant.

Conseil d'administration : MM. Antoine BAFFELEUF, président et administrateur délégué ; Jean BAFFELEUF, M^{me} V^{ve} [René] DAURELLE, Louis DESPERT [adm. Distilleries de Battambang et Safimic, futur adm. Stacindo (même groupe)].

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : avant la fin du mois de novembre (l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % aux actionnaires à titre de premier dividende ; sur le solde : 15 % au conseil, 85 % aux actionnaires.

Inscription à la cote : marché local.

| Exercices | Bénéfice | Divid. brut total | divid. brut par act. |
|-----------|----------------|-------------------|----------------------|
| | milliers de \$ | | \$ |
| 1939 | 62 | 42,5 | 34 |
| 1940 | 65 | 42,5 | 34 |
| 1941 | 61 | 50 | 40 |

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs français pour l'année 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
33 Bourdon Paul Directeur SADCA Tuyhoà Phu-yên
82 Fradin Gabriel Directeur SADCA Quinhon

Commission provinciale de conciliation de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} février 1944)

PROVINCE DE BINHDINH
Patrons européens ou assimilés
Fradin, directeur de la SADCA*, membre titulaire

18 novembre 1944
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1944, p. 2018)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jeunesses_Ducoroy.pdf

L'Association dénommée « Sadca Sports » (province de Binh-Dinh) dont les statuts sont annexés à la présente décision, est autorisée à fonctionner dans les conditions déterminées par le décret de 21 Février 1933 et l'arrêté du Gouverneur Général du 12 Mars 1942.
